

Parachat Lekh Lekha

Abraham, notre Patriarche, subit 10 épreuves qu'il réussit à surmonter par amour pour Hachem.

Ces 10 épreuves furent les suivantes :

- 1) Etre jeté par Nimrod, roi de l'époque, dans une fournaise plutôt que de se prosterner devant les idoles.**
- 2) Quitter sa terre et son pays natal.**
- 3) Subir la famine alors qu'Hachem venait de lui faire toutes ses bénédictions.**
- 4) Vivre l'enlèvement de sa femme, Sarah, par le Pharaon de l'époque.**
- 5) Se battre contre plusieurs rois afin de sauver Loth, son neveu, captif.**
- 6) Accepter l'idée que sa descendance soit esclave sur une terre étrangère.**
- 7) Pratiquer sur lui-même la circoncision malgré son âge avancé (99 ans).**
- 8) Subir le 2^e enlèvement de Sarah, cette fois-ci par Avimélekh, qui voulait l'épouser mais il n'en fit rien.**
- 9) Renvoyer son fils Ichmaël et sa 2^e femme Agar, sur la demande de Sarah.**
- 10) Accepter de sacrifier son fils Itshaak.**

Commentaires sur les 6^e et 7^e épreuves

Sixième épreuve : 400 ans d'esclavage en Egypte.

Pourquoi Hachem fit-il en sorte que le peuple juif soit 400 ans en esclavage en Egypte ?

Abraham manqua de confiance en Hachem et lui demanda une preuve qu'un jour le peuple juif héritera de la Terre d'Israël. Hachem le punit pour cette raison.

Pourquoi Hachem choisit-il l'Egypte ?

A) Première version :

Lorsque Pharaon enleva Sarah, Hachem l'affligea de terribles plaies, tant et si bien que Pharaon prit conscience de l'importance de Sarah aux yeux d'Hachem.

Lui qui n'avait jamais accompagné personne, il accompagna Sarah avec Abraham sur une distance de 4 Parssa, soit une quinzaine de kilomètres.

Hachem vit cela et décida en compensation de lui livrer les Juifs en esclavage durant 400 ans.

.../...

/2.

B) Deuxième version :

L'Egypte fut choisie car les plus grands magiciens – qui vivaient en Egypte- reconnurent que les 10 plaies ne pouvaient être ordonnées que par la force suprême d'Hachem .

Moïse fut alors reconnu en tant que Prophète envoyé par Hachem.

7^e épreuve : pratiquer LA MILA.

La mistwah de la Mila incombe au père.

La Mila résulte d'un pacte établi entre Hachem et le peuple juif pour différencier le corps du Juif de celui des hommes issus d'autres peuples.

La Mila est accomplie le 8^e jour après la naissance. Elle peut avoir lieu Chabbath ou à Kippour.

La Mila ne doit surtout pas être retardée excepté dans le cas d'une contre indication médicale.

La Mila est l'une des preuves de la véracité de la Thora et de l'existence de Hachem. En effet, des études médicales relativement récentes révèlent que le 8^e jour est celui où le nombre de globules rouges est le plus élevé, après la naissance.

Hachem a donc demandé que la Mila soit faite le 8^e jour afin d'aider le bébé à supporter au mieux cette mistwah.

DEUX NOUVEAUX COURS

TOUS LES LUNDIS A 20H

Mordékai OUAKI

***Au 1^{er} étage – synagogue de
Sarcelles – Av. P. Valéry***

TOUS LES CHABBATHS A 16H 30

***Cours de Taamim pour apprendre à chanter
dans le Séfer Thora,***

De 6 ans à 120 ans.

***Au 1^{er} étage – synagogue de Sarcelles
Avenue P. Valéry.***